



VALORISATION DES PAYSAGES

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à valoriser les paysages via deux actions principales à mener de front : d'une part le développement des bocages et, d'autre part, des aménagements de points de vue avec des installations permettant une lecture du paysage.

Les Parcs Naturels wallons ont le projet de participer à hauteur de 20 % au projet de la Ministre Tellier de plantation de 4.000 km de haies. C'est tout naturellement que le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA) gèrera le développement bocager sur la commune.

Des points de vue seront aménagés aux endroits les plus pertinents de la commune. Ils seront équipés notamment de tables de lecture du paysage et d'un mobilier qui sera homogène sur tout le territoire du Parc.

Un itinéraire touristique reliera les principaux aménagements de points de vue.

Une opération de parrainage des paysages sera développée une fois le projet mis en place. Afin de créer un observatoire du paysage, des parrains prendront des photos régulièrement à des endroits bien choisis pour identifier les évolutions du paysage au fil des ans et éventuellement en limiter les dérives.

Les premières localisations envisagées pour une lecture du paysage sont :

- Tintange, au bout de la rue de la Rocade ;
- Sainlez, chemin vers Dewez près du château d'eau ;
- Strainchamps, parc du château ;
- Romeldange ;
- Oisefagne ;
- Wisembach, vers Anlier.

D'autres localisations s'inspireront de la charte paysagère du PNHSFA et du relevé réalisé par l'asbl ADESA et le PNHSFA.

2. Justification du projet

Atouts majeurs de l'environnement naturel communal, les paysages, les sentiers et le calme renforcent la qualité de vie et l'image positive de la commune, notamment au niveau touristique. Ils participent au patrimoine local et à l'identité du territoire. Leur valorisation répond donc à plusieurs objectifs.

De plus, ce projet contribue à la préservation de l'environnement, la plantation de haies permettant une lutte active contre l'érosion des sols et les inondations, la participation au réseau écologique, le renforcement de la biodiversité...

Effets directs et multiplicateurs

- Conservation du patrimoine
- Conservation du cadre naturel
- Développement de l'identité rurale
- Maîtrise de l'évolution des paysages
- Développement des attractions touristiques
- Amélioration de la biodiversité
- Sensibilisation des habitants à leurs paysages quotidiens

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-M-03 : Développement du site de Oisefagne
- L2-IM-02 : Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public
- L2-IM-04 : Renforcement de la promotion touristique de la commune
- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature

3. Lien à la stratégie du PCDR

| | |
|----------------------|---|
| Environnement | 4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement |
| | 4.2 En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature |
| | 4.3 En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets |
| Economie | 6 Soutenir une économie circulaire et les circuits courts |
| | 6.2 En encourageant une agriculture locale, raisonnée et proche du consommateur, en valorisant notamment les produits locaux |

Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : développer les équipements et les services
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- PCS (Plan de Cohésion Sociale) : [...] favoriser la participation citoyenne en encourageant les commissions consultatives à remettre des avis aux autorités locales dans les matières qui les concernent [...]